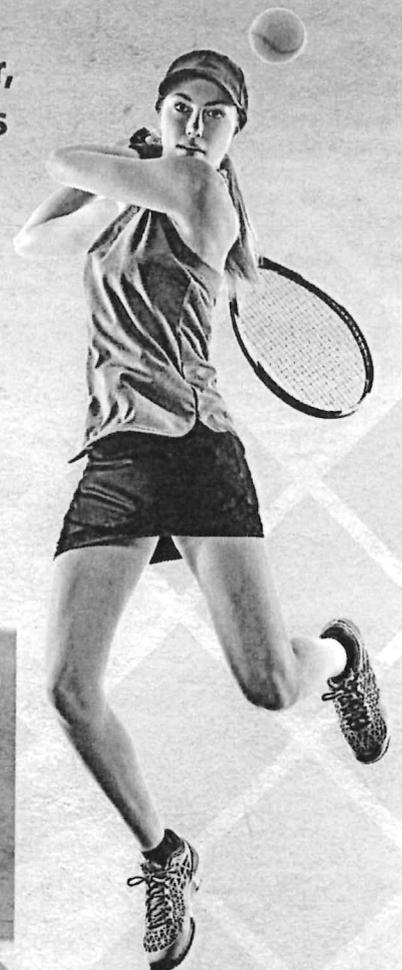


BOURSE ARTISTIQUE OU SPORTIVE

Vous souhaitez pratiquer une activité artistique ou sportive, vous avez entre 7 et 25 ans, vous habitez dans un des quartiers* de la Ville prévus au dispositif ?

La Ville de Gap vous propose de bénéficier, sous conditions, d'une bourse pour vous permettre de pratiquer une activité.**

Les formulaires sont à déposer à l'accueil de la mairie avant le 20 octobre 2023.



RENSEIGNEMENTS

Direction de la Culture
04.92.53.25.28

Direction des Sports
04.92.53.25.02.